



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 17 février 2021 — N° 163**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe), dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire, fait une déclaration afin de rendre hommage à M. David Gill.

---

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Irene Marks pour son engagement social et communautaire.

---

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Isabelle Lavallée pour son engagement bénévole.

---

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner le travail du Carrefour jeunesse-emploi Saint-Laurent.

---

M. Fitzgibbon (Terrebonne) fait une déclaration afin de souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire de Mme Jeanne Chabot Lapointe.

**17 février 2021**

---

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de déplorer la fermeture de la Salle de bingo Masson et son impact sur les organismes communautaires.

---

Mme Blais (Prévost) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'activité Circuit du couple tenue au profit de la Fondation du Centre jeunesse des Laurentides.

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage au maire Jérôme Landry pour sa contribution au développement de la ville de Matane.

---

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de rendre hommage à trois élus pour leur engagement social et communautaire.

---

Mme Guilbault (Louis-Hébert) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Présence-Famille Saint-Augustin.

---

À 9 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 h 02.

---

17 février 2021

---

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, au nom de Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le plan stratégique 2020-2025 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

(Dépôt n° 2317-20210217)

Puis, au nom de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, il dépose :

Les comptes de la santé 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

(Dépôt n° 2318-20210217)

Puis, au nom de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, il dépose :

Le rapport actuariel du régime québécois d'assurance parentale, au 31 décembre 2019.

(Dépôt n° 2319-20210217)

Enfin, au nom de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, il dépose :

Le rapport annuel 2020 d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 2320-20210217)

17 février 2021

---

### Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, les 9, 10, 11 et 16 février 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 77, Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec. Le rapport contient des amendements au projet de loi;  
(Dépôt n° 2321-20210217)

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 11 et 16 février 2021, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions.  
(Dépôt n° 2322-20210217)

### Dépôts de pétitions

M. Marissal (Rosemont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 753 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le renforcement du filet social et la révision de la fiscalité.  
(Dépôt n° 2323-20210217)

---

Mme Labrie (Sherbrooke) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 558 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le déploiement de ressources afin de pourvoir à un enseignement de qualité et sécuritaire pour les élèves et les enseignants.  
(Dépôt n° 2324-20210217)

17 février 2021

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

M. Roy (Bonaventure), conjointement avec M. Ouellette (Chomedey) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la liberté académique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, conjointement avec Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata), propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore le décès tragique de deux intervenantes de la Direction de la protection de la jeunesse du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

QU'elle souligne le travail exigeant et complexe que doivent accomplir au quotidien l'ensemble des intervenantes et intervenants en protection de la jeunesse du Québec auprès de nos jeunes les plus vulnérables;

QU'elle rappelle que nos intervenantes et intervenants en protection de la jeunesse jouent un rôle essentiel au sein de la société en ayant à cœur le bien-être et les intérêts des enfants et adolescents québécois;

17 février 2021

---

QU'elle reconnaisse que ces professionnels travaillant auprès des jeunes ont de nombreux défis à relever jour après jour, et que collectivement nous devons de les soutenir dans l'accomplissement de leur travail;

QU'enfin, cette Assemblée observe une minute de silence en leur mémoire.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 787 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Girault, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'édition 2021 du Mois de l'Histoire des Noirs;

QU'elle réitère son engagement à reconnaître et à promouvoir la contribution des Québécoises et Québécois des communautés noires, depuis plus de quatre siècles, au développement du Québec;



17 février 2021

---

QU'elle salue l'ensemble des organismes des communautés qui travaillent activement auprès des jeunes, des familles et des aînés issus des communautés noires que tous puissent contribuer au développement de la société québécoise;

QU'elle profite de cette occasion pour reconnaître les inégalités qui demeurent envers les communautés noires du Québec, l'existence du racisme et le travail encore nécessaire pour permettre à tous les Québécois une réelle inclusion.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 788 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme Hivon (Joliette), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte du dépôt du projet de loi C-21 par le gouvernement fédéral concernant notamment l'interdiction des armes de poing;

QU'elle prenne acte de la volonté du premier ministre Justin Trudeau de déléguer aux villes ce pouvoir d'interdiction, et que celles-ci ne le souhaitent pas;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral la délégation de ce pouvoir au Québec et demande à ce dernier d'évaluer toutes les mesures nécessaires à un meilleur contrôle des armes de poing sur le territoire du Québec, y compris leur possible interdiction.

**17 février 2021**

---

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **789** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 73, Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, il convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 78, Loi visant principalement à améliorer la transparence des entreprises.

17 février 2021

---

## AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 17, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 11 h 26.

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 82, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 10 mars 2020, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 12 h 29, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021.

---

Les travaux reprennent à 12 h 34.

---

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

**17 février 2021**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **790** en annexe)

Pour : **75** Contre : **45** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 82 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 82 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **791** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

À 12 h 36, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 14 h 30.

\_\_\_\_\_

17 février 2021

---

### Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'État d'urgence sanitaire en vertu de la Loi sur la santé publique, qui lui accorde des pouvoirs extraordinaires pour lutter contre la pandémie de la COVID-19 et que ces pouvoirs commandent la plus grande transparence;

QUE l'Assemblée nationale constate que cette pandémie a fait à ce jour plus de 10 000 morts au Québec, soit près de la moitié des décès liés à cette pandémie au Canada;

QU'elle demande au gouvernement caquiste qu'il déclenche sans attendre une commission d'enquête publique et indépendante, au sens de la Loi sur les commissions d'enquête, afin de faire la lumière sur tous les aspects de la gestion de la pandémie de la COVID-19 par le gouvernement du Québec.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 52 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 39 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 18 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 9 minutes 3 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

**17 février 2021**

---

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 16 h 31, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 16 h 36.

\_\_\_\_\_

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **792** en annexe)

Pour : **45** Contre : **72** Abstention : **0**

\_\_\_\_\_

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 18 février 2021, à 9 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **793** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

\_\_\_\_\_

**17 février 2021**

---

À 16 h 38, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 18 février 2021, à 9 h 40.

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 17 février 2021, à 14 h 15, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le représentant du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 46 Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

17 février 2021

**ANNEXE**  
**Votes par appel nominal**

Sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, conjointement avec Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) :

**(Vote n° 787)**  
**POUR - 118**

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PLQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Benjamin (PLQ)	(Hull)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)
Boutin (CAQ)	Gronquin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
David (PLQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	



**17 février 2021**

---

Sur la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Girault, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata) :

**(Vote n° 788)**

*(Identique au vote n° 787)*

---

Sur la motion de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme Hivon (Joliette), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

**(Vote n° 789)**

*(Identique au vote n° 787)*

---

17 février 2021

---

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 790)

**POUR - 75**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélangier (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Fournier (IND)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (IND)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	

**CONTRE - 45**

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

17 février 2021

---

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 791)

**POUR - 117**

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	

17 février 2021

---

Sur la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle :

(Vote n° 792)

**POUR - 45**

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

**CONTRE - 72**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

17 février 2021

---

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 793)

**POUR - 117**

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	